



CONSEIL POLITIQUE NATIONAL
COMITÉ EXÉCUTIF
SECRETARIAT À L'INFORMATION, À LA SENSIBILISATION ET À LA MOBILISATION

COMMUNIQUÉ DE PRESSE N° 006/PLD/CPN/CE/SISM/19

Non satisfait d'avoir jeté, depuis belle lurette, un discrédit quasi irrémédiable sur la justice tchadienne, Idriss Deby persiste à couvrir d'opprobre le Tchad à la face du monde. Sinon, comment comprendre qu'il attende la tenue de la 34^{ème} Conférence Internationale des Barreaux (CIB) qui s'est tenue du 03 au 06 décembre 2019 au Tchad pour faire inculper et incarcérer Monsieur Ibedou sous le couvert d'une grotesque procédure entachée d'irrégularités.

Appréhendé un premier temps sur un dossier de plainte pour diffamation, une infraction pour laquelle l'on n'encourt pas une peine privative de liberté au Tchad, Monsieur Ibedou a ensuite été maintenu dans les locaux de la police où il lui a alors été signifié qu'il devait être entendu sur une affaire criminelle dont la nature ne lui a pas été précisée.

Au lieu de se fier à la Loi et dire le Droit, des magistrats, obligés d'une dictature maintenue en vie par les puissances étrangères, ont refusé d'entendre raison et ont envoyé Monsieur Ibedou en prison sans aucune base légale. Au lieu d'instruire la police judiciaire afin d'appréhender les parents de Deby, coupables de crimes de sang et de crimes économiques, des magistrats acceptent de jeter la noblesse de leur professionnels orties afin de jouer aux affidés du MPS. Les tchadiens ne sont plus très surpris de cette attitude irresponsable et irrégulière que manifestent des magistrats et autorités judiciaires qui sont souvent maniables et corrompues.

Deby doit savoir que les détentions illégales et persécutions des défenseurs des Droits de l'Homme constituent une forme d'encouragement pour les tchadiens, épris de Liberté, à lutter davantage contre ce terrorisme d'État. L'époque de profération des menaces et intimidations est révolue.

De ce qui précède, le Parti pour les Libertés et le Développement (PLD) exige la libération immédiate et sans condition de Monsieur Ibedou. Elle met en garde Deby et les magistrats impliqués dans cette affaire contre une éventuelle atteinte à l'intégrité physique et morale du Secrétaire Général de la CTDDH. Il les prendra pour responsables de tout ce qui en résulterait.

Enfin, le PLD encourage le Peuple tchadien dans son légitime combat visant à l'affranchir du joug de cette dictature.

N'Djaména, le 18 décembre 2019

Le Secrétaire à l'Information, à la Sensibilisation et à la Mobilisation,


DJASSIRA NGAR

